

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2011-11-21 Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 21e jour du mois de novembre 2011 à 20:00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Bahl à laquelle séance sont présents:

Les conseillers:

Lina Lacharité, Denis Laroche, Jocelyn Verrier, François Parenteau et Roger Tessier

La conseillère Rachel Laflamme est absente

Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

"La réunion a été convoquée par Monsieur Claude Bahl, maire, tous ont reçu un avis de convocation par écrit et signifié tel que requis par le Code municipal".

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Travaux route O'Brien
3. Demande d'aide financière/ Fabrique Ste-Jeanne D'Arc
4. Transferts de comptes
5. Période questions
6. Varia
7. Levée de la séance

**(11-11-218) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition du conseiller François Parenteau et appuyé par le conseiller Jocelyn Verrier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**(11-11-219) TRAVAUX ROUTE O'BRIEN**

CONSIDÉRANT que la municipalité a dû ajouter de la poussière de roche (criblure) pour régler le problème avec la pierre libre sur la route O'Brien;

CONSIDÉRANT que DPS Transport Inc. a effectué le nivellement, le transport et l'épandage de la poussière de roche à ses frais;

CONSIDÉRANT que la municipalité a dû faire l'achat de 674.63 tonnes métriques de poussière de roche (criblure) à la carrière Bluteau;

Proposé par: Roger Tessier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU d'accepter les factures de Construction DJL Inc. pour 674.63 tonnes de criblure à 9.05\$ la tonne métrique relativement aux travaux sur la route O'Brien;

Qu'une somme de six mille six cent cinquante dollars (6650.\$) soit prise dans le surplus libre de la Municipalité de

Lefebvre et de l'affecter au budget 2011 « 03-310-08-000) TRAVAUX ROUTE O'BRIEN » afin de rencontrer les dépenses relatives à l'épandage de criblure :

(03-310-08-000) 6 650.\$ pris dans le poste budgétaire  
« Surplus libre (59-110-00-000) »

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement pour un montant maximal de 7 000.\$, pris dans le poste budgétaire (03-310-08-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(11-11-220) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / FABRIQUE STE-JEANNE-D'ARC**

CONSIDÉRANT que la municipalité ne peut recevoir une permission du MDDEP pour raccorder le bâtiment de l'église au puits de l'école sans demander un certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger la résolution (11-11-214) RACCORDEMENT EAU POTABLE/ BÂTIMENT ÉGLISE étant donné que les travaux de raccordement ne se feront pas;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fabrique Ste-Jeanne D'Arc pour couvrir les frais de réparation;

Proposé par: Roger Tessier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la résolution (11-11-214) soit abrogée;

Que la Municipalité de Lefebvre verse une aide financière au montant de trois cents dollars(300.\$) à la Fabrique Ste-Jeanne D'Arc pour les travaux de réparation;

Il est également résolu que la secrétaire-trésorière soit autorisée à acquitter cette somme de trois cents dollars (300.\$) à la Fabrique Ste-Jeanne D'Arc, prise dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Madame Rachel Laflamme, conseillère, arrive à 20:25 heures.

**(11-11-221) TRANSFERTS DE COMPTES**

CONSIDÉRANT que des virements de crédits doivent être effectués aux postes déficitaires au budget;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que conformément à la recommandation de la secrétaire-trésorière, le Conseil autorise les virements de crédits aux postes déficitaires au budget, soit les postes budgétaires suivants:

(02-130-01-141) 2200.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-610-00-459)

(02-130-01-242) (02-130-00-341)	65.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-130-01-262) (02-140-00-670)	16.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-130-01-262) (02-130-02-419)	4.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-130-02-222) (02-130-00-341)	70.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-130-00-141) (02-320-00-515)	100.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-130-00-262) (02-140-00-670)	30.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-130-00-282) (02-320-00-282)	100.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-130-00-321) (02-230-00-310)	200.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-190-00-141) (02-320-00-515)	500.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-190-00-421) (02-130-00-454)	33.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-190-00-423) (02-130-00-454)	333.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-190-00-951) (02-629-00-951)	24.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-190-00-990) (02-130-00-527)	500.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-00-522) (02-320-00-515)	250.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-701-20-522) (02-702-30-310)	300.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-702-92-421) (02-340-00-421)	23.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-702-92-421) (02-320-00-425)	5.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-130-00-670) (02-702-30-670).	425.\$ pris dans le poste budgétaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Varia:** Ajout d'un item étant donné que tous les conseillers sont présents et consentants.

**(11-11-223) ENLÈVEMENT DE ROCHES DANS DIVERS CHEMINS**

CONSIDÉRANT que plusieurs roches dans divers chemins doivent être enlevés;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU d'autoriser les travaux d'enlèvement de roches;

Qu'une somme de deux mille dollars (2 000.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-649).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(11-11-222) LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance proposée par la conseillère Lina Lacharité et appuyée par le conseiller Jocelyn Verrier à 20:35 heures.

Signé: \_\_\_\_\_  
Claude Bahl, maire

Signé: \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, directrice générale  
& secrétaire-trésorière